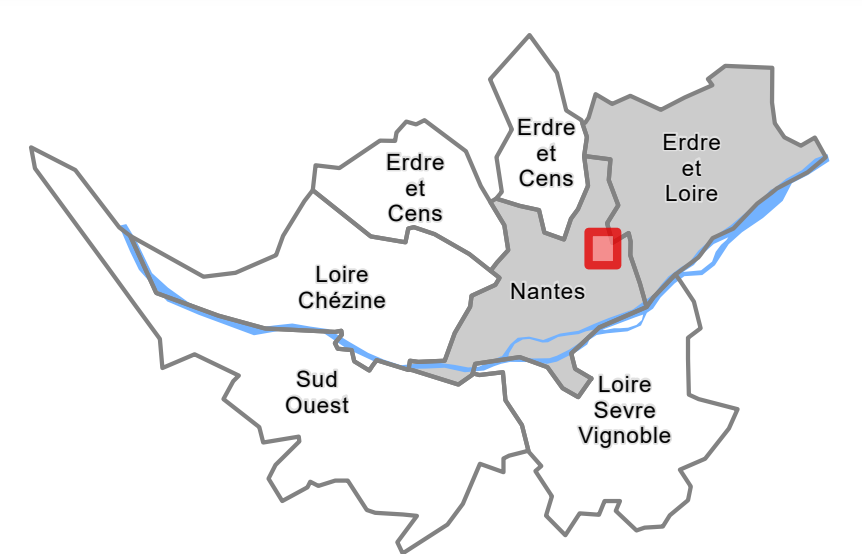


**Planche
H22**



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique
4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Nantes, Erdre et Loire
Commune(s) : Carquefou, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils	
	Zonage
	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
Activités économiques	
	Linière commercial souple
	Linière commercial strict
	Périmètre ou linière artisanal et/ou de services
	Polarité commerciale majeure
	Polarité commerciale intermédiaire
	Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale nantaise
	Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
	Pôle de services
	Périmètre tertiaire
Emplacements Réservés	
	Emplacement réservé pour mixité sociale
	Servitude de constructibilité limitée
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant
Protections environnementales	
	Espace Bois Classé (EBC)
	Espace Paysager à Protéger (EPP)
	Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)
Fond de plan	
	Parcelle
	Emprise Bâtie
	Surface en eau
	Limite communale
Implantation du bâti	
	Recul / Retrait minimal
	Implantation obligatoire
	Zone non-aedificandi
Protections patrimoniales	
	Séquence urbaine de type 1
	Séquence urbaine de type 2
	Périmètre patrimonial
	Patrimoine bâti
	Petit patrimoine bâti
	Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination
	Cône de vue
Liaisons	
	Principe de liaison viaire
	Principe de liaison modes actifs
Périmètres reportés	
	Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)
	Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)
	Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

GRILLE DE REPERAGE

